

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE FRANCOIS-RABELAIS DE TOURS

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2014

DELIBERATION N°2014-80

OBJET : Rapport d'activité 2013-2014.

LE CONSEIL,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L712-3,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008,

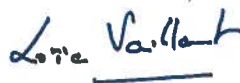
Vu les statuts de l'Université, et notamment son article 16,

DECIDE

D'APPROUVER par 12 voix pour et 3 contre le rapport d'activité 2013-2014.

Fait à Tours, le 16 décembre 2014

Le Président,



Loïc VAILLANT